



N° 2190-2015/ARR/DJA/SSACA

Date du : 30/11/2015

Rapport de présentation

OBJET : modifiant l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

PJ : un projet d'arrêté

L'article 5 de la délibération n° 30-2015/APS du 28 août 2015 *autorisant la participation de la province Sud au capital de la Société Civile Immobilière « Forum de la colline »*, habilite le président de l'assemblée de la province Sud à désigner les représentants de la province Sud aux assemblées générales de la SCI « Forum de la colline » et au comité de pilotage chargé de suivre le déroulement du projet.

L'article 8 du pacte d'associés, annexé à la délibération du 28 août 2015 précitée, permet au représentant désigné au sein du comité de pilotage, d'être suppléé en cas d'empêchement.

En vue de la réunion de l'assemblée générale prévue le 9 décembre prochain, il vous est ainsi proposé de désigner M. Roger Kerjouan, titulaire, et Mme Mireille Münkél, suppléante, afin de vous représenter au sein des assemblées générales de la SCI, ainsi qu'au comité de pilotage.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

**Le directeur juridique et d'administration
générale**

Alexandre Brianchon